

ERICOME PREPA 2022 - ECE - Economique

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain Economie, sociologie et histoire du monde
contemporain

LUDOVIC

Note de délibération : 17 / 20

Prénom (s)

L U D O V I C

17 / 20

ECRICOME

Épreuve: Economie, sociologie et histoire du monde

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 01 / 03

Numéro de table 007

de libre-échange est-il « une théorie sans réalité et le protectionnisme, une réalité sans théorie » ?

Paul BAIROCH.

d'Union Européenne au fondement libéral a publié en 2022 sa nouvelle politique commerciale qui se concentre en trois grands axes: fermeté, ouverture et environnement. d'évocation d'une certaine fermeté est ainsi inédit à l'échelle européenne et vient modifier le modèle d'ouverture aux marchés établi depuis sa création.

Cette liberté des échanges est ce que Paul BAIROCH, Mythes et paradoxes de l'histoire économique, 1993, nomme dans sa citation "le libre-échange", soit ce qui consiste à ne pas intervenir sur le jeu du marché en laissant l'offre et la demande s'équilibrer par l'intermédiaire de prix. Sans intervention extérieure, c'est le jeu de la concurrence. C'est également de l'entrave au libre-jeu de la concurrence que naît le protectionnisme, d'après GUILLOCHON, de protectionnisme, 2002. des deux termes semblent impartialement ainsi s'opposer au premier abord. Deux autres mots sont de plus à différencier: la théorie de la réalité. de premier concerne ce qui

censé se produire au regard de l'analyse des mécanismes, ici économiques tandis que la réalité s'appuie sur le domaine empirique: par exemple, on se demandera: à la lumière de l'histoire et au regard des exemples, existe-t-il un exemple qui donne une dimension réelle à la théorie? Paul BAIRROCH semble donc opposer libre-échange et protectionnisme, chacun ayant les caractéristiques manquantes de l'autre.

Il convient donc de s'interroger sur ces deux termes: ils ne seraient pas vérifiés de la même manière selon l'affirmation de BAIRROCH. finalement, que penser de son affirmation: est-elle juste, partiellement satisfaisante, ou peut-on la remettre en cause? Un libre-échange ou protectionnisme total est-il possible au regard de l'histoire et des enjeux actuels? Tout cela ne dépend-il pas d'un certain libre-échange (seulement sur un secteur de production ou géographique...) ou d'une dose de protectionnisme (vert, productif, à un endroit du monde spécifique...)? Enfin, ne vaut-il pas mieux pour les Etats et l'économie dépasser cette présupposée opposition entre libre-échange et protectionnisme?

Nous concentrerons notre développement en trois axes: si l'on semble constater empiriquement aujourd'hui un retour d'un certain protectionnisme (I), cette réalité n'est pas si simple et occulte le libre-échange aux fondements pré-établis et encore présent aujourd'hui (II), dès lors il faut dépasser cette opposition obsolète face aux enjeux actuels et futurs (III).

*

*

*

La crise du Covid-19 semble confirmer un certain épuisement de l'ultralibéralisme et d'un retour du protectionnisme (A), ainsi le libre-échange ne semble plus d'actualité (B) et ce d'autant plus que l'histoire montre qu'une telle réalité est parfaitement crédible (C).

Le choc externe que subit l'économie mondiale début 2020 semble dans ce contexte sans précédent: les IDE (Investments Directs Etrangers) chutent brutalement, moins 58% pour les pays développés à économie de marché (POEM) tandis que le commerce international connaît une baisse de 32% à l'échelle mondiale. C'est dans ce contexte, et dans celui de la fin de l'hyperréévaluation entamée depuis 2010, que les pays prennent conscience de leur dépendance aux autres, à l'heure où il est nécessaire de se renfermer sur soi dans l'idée d'une protection. Ainsi, on assiste à un certain nombre de mesures protectionnistes réelles qui marquent son retour: les Etats-Unis annoncent leur retour au contrôle de IDE en 2016, l'UE sort un rapport en 2021 ciblant 137 produits dont nous dépendons des autres quant à leur disponibilité. Mais aussi, certains préparent des politiques incitant à une stratégie industrielle qui aurait pour effet la relocalisation des entreprises. JEANNE NEY défend depuis 1975 cette prise de position: il se place en effet "pour un protectionnisme européen" vis-à-vis du monde extérieur. En effet, certaines mesures protectionnistes peuvent être bénéfiques: augmenter ses droits de douane pour que l'Etat renforce ses recettes fiscales, c'est dans ce contexte que

Donald TRUMP augmente les taxes d'imposition de produits fabriqués en Chine de plus de 30% pendant son mandat. Un pays par ses mesures protectionnistes peut également s'accaparer de nouvelles données technologiques et avoir un avantage sur les autres pays pour sa compétitivité. Enfin, si l'on est un grand pays, notre imposition peut avoir un impact sur le prix du produit. Par exemple, un pays net en place une politique qui incite moins à importer, la demande de ce produit baisse car on est un grand pays, le prix baisse et on peut importer moins cher, en théorie. d'ensemble de ces mesures montrent le retour d'un certain protectionnisme récemment.

De plus, le simple libre-échange semble lui s'épuiser voire disparaître. Et est désormais bien le temps où le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) et l'OMC, lui succède en 1995, rayonnent. Ce dernier pourtant récent paraît en déclin paraît en panne aujourd'hui. En effet, depuis 2019 les Etats-Unis par leur volonté de réformer cette institution bloquent la nomination d'un juge à l'ORD, organisation de règlement de différends. Ainsi, alors que cette institution concernait 90% du commerce mondial à sa création, nombreux sont les pays à vouloir une réforme et se rejettent des accusations d'entraves au marché. Derniers exemples en 2021 entre l'Australie et la Chine qui s'accusent réciproquement de mesures protectionnistes. Depuis sa création, l'ORD a jugé ainsi pas moins de 566 différends. De plus, on constate aujourd'hui une volonté des Etats de contourner les FNN (les firmes multinationales) devenues trop puissantes. Michel CHEVALIER, l'Etat Post-Moderne, 2013, décrit ces Etats dépassés voire soumis. C'est dans ce contexte que l'Union Européenne a revu sa copie en matière de politique commerciale : il est désormais l'objectif de lutter contre les travers du libre-échange. Ainsi naissent le Digital Market Act et le Digital Services Act en 2020 censés

Prénom (s)

L U D O V I C

17 / 20

Ecricome

Épreuve : Économie, sociologie et histoire du monde
contemporainSujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement
renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 03

Numéro de table

007

lutter contre les monopoles. On peut aussi citer le refus de la fusion Astem/Sorens en 2013 ou plus récemment la suppression du projet par BRUNO LE NAIRE du rachat de Canoojeun par Gauche-Tand. Ainsi la réalité d'un libre-échange semble contestée par notre contexte actuel.

La mondialisation ne rime cependant pas avec libre-échange. C'est ce que l'histoire semble montrer. Ainsi, durant la fin du XIX^e siècle et en pleine première mondialisation, on assiste déjà à un repli protectionniste. Selon BAIRROCH, "le protectionnisme est alors la règle et le libre-échange l'exception", Rythme et paradoxes de l'histoire économique, 1993. On constate également ce repli durant l'entre-deux-guerres et les mesures protectionnistes ne sont pas nouvelles : ainsi, on peut citer les tarifs Naudoleiv en Russie en 1931 et le fameux protectionnisme éducateur de LIST⁽¹⁸¹⁴⁾ de Japon s'appuiera sur ce modèle et se développera dès 1955 avec sa stratégie de vol en oie sauvage d'après AKANATSU. Ce dernier est un exemple d'application du théorème de RYBCZYNSKI, quand un pays voit un facteur augmenter, il se spécialise dedans. On peut donc affirmer que ici, le protectionnisme est une réalité et semble même vérifié par la théorie de ce protectionnisme éducateur.

*

de protectionnisme est donc bien une réalité et n'est plus parfait.
 Peut-on parler-t-on de tout protectionnisme ou d'une certaine dose ?
 Existe-t-il un protectionnisme impossible et pas viable ? De même pour le
 libre-échange, s'il existe aujourd'hui contesté, est-il peut-être autant
 disparu ?

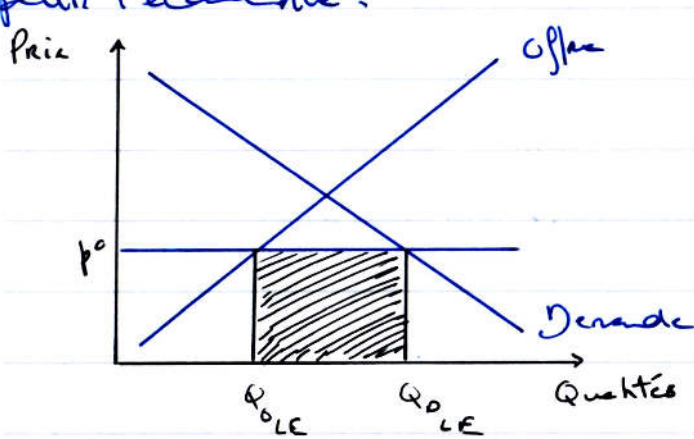
*

Le libre-échange est un modèle qui paraît plus fondé que le protectionnisme
 et peut mener à une réalité de développement et de croissance (A),
 de plus, le protectionnisme peut être aussi généralisant (B), voire impossible dans
 notre contexte actuel (C).

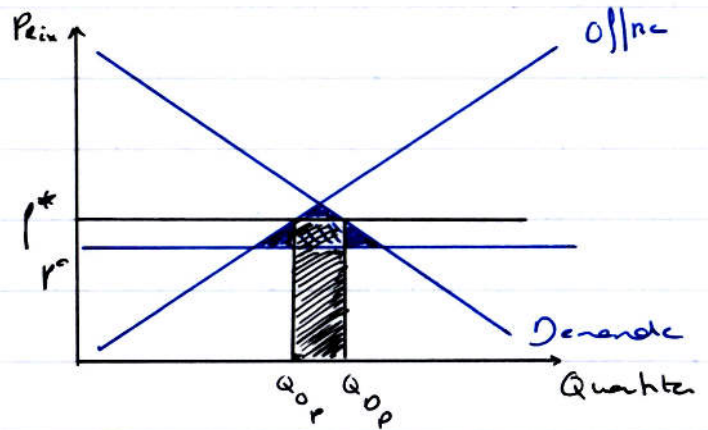
Le monde après 1945 a globalement choisi le libre-échange
 comme vecteur de développement même s'il fut parfois inégal. Ainsi,
 c'est l'injection dans les échanges mondiaux que les pays ont vu et
 vuient comme un vecteur de croissance et de développement. Dès
 la fin XIX^e, les facteurs qui sont introduits dans ces échanges ont
 connu cette croissance par l'accumulation de facteurs de capitaux. Ainsi,
 cette réalité de libre-échange est viable pour les pays en développement
 et encore aujourd'hui : selon Paul KRUGMAN, Geography and Trade,
 1991, et la nouvelle théorie du commerce international, les effets
 d'attraction sont si forts autour d'une entreprise qui s'implante dans
 un endroit par exemple qu'il est préférable de laisser le jeu du

marché faire peur que d'autres viennent s'y planter. De plus, le
 PDE ne sert pas moins, bien s'en faut. La France est par exemple
 la première destination de PDE européens avec 29% de ceux-ci
 reçus en 2020 et reste compétitive au regard du monde, en tenant
 le premier centre Uber de recherche hors-USA ouvert à Paris.
 Enfin, les droits de douane restent faibles aujourd'hui s'ils étaient
 de 12% en 1960 dans la CEE ils plairaient à 3%. Aujourd'hui.
 Difficile de dire donc qu'un certain libre-échange est mort en pire,
 qu'il n'est pas réel.

De plus, le protectionnisme bien réel se révèle parfois pénalisant
 pour l'économie.



Sans droits de douane



Avec droits de douane.

Le schéma de droits de douane illustre l'illustration du protectionnisme. Les
 triangles bleus montrent les pertes sèche que subit l'économie après
 augmentation du prix p^* du produit. Les importations se réduisent,
 comme l'acheminé de soin et l'Etat gagne le petit rectangle doublement
 hachuré car cette recette fiscale n'est la perte et plus importante que le
 coût. Nous pouvons illustrer cela avec un exemple: Donald Trump
 augmente les taxes d'importation. Cependant, les producteurs
 américains ne réduisent pas leur prix de vente, l'augmentation de
 12 \$ des machines à laver est donc directement répercutée chez le
 consommateur. Difficile ici de parler de fondement théorique

vérifié quant aux politiques de douane. Cela peut même aller jusqu'au schéma de l'arroseur arrosé: ^(EN 2022) des entreprises américaines doivent acheter plus dans des consommations intermédiaires de Chine, pas bénéfique au final à l'économie. Enfin, le protectionnisme peut aussi mener à des situations de monopoles, non enviables car la quantité du produit et seuil-produite par rapport à la demande, ce qui fait augmenter son prix et pénalise: une fois de plus le consommateur.

Le protectionnisme est donc théoriquement peu vérifiable et on peut se demander s'il peut réellement exister. Pour aller évoquer ici un type de protectionnisme assez boudé qu'est celui de l'entre-deux-guerres: tous les pays se sont repliés sur eux-mêmes, chacun dévaluant au détriment de l'autre sa monnaie par l'intermédiaire des politiques monétaires et la situation était négative pour tous les acteurs économiques car cela créait une véritable instabilité. De plus, si la mondialisation actuelle est d'inciter à relocaliser (la relocalisation n'est pas une mesure protectionniste mais une conséquence de politique incitative à faire), un retour protectionniste total semble impossible. Ainsi Olivier GALLAND souligne en 2020 la difficulté de relocaliser les 2192 sous-traitants de produits de première nécessité et donc, alors que les exportations vers l'étranger ont chuté de 58% en 2020 au niveau mondial, ceux vers la Chine ont augmenté de 41%, les États ne pouvant trouver de substitut national aussi rapide et aussi efficace. Donc si le protectionnisme peut être une réalité, une telle application de celui-ci ne l'est pas.

*

Nous devons ainsi nous appliquer à parler d'un certain protectionnisme réaliste et d'un certain libre-échange théorique.

Prénom (s)

L U D O V I C

17 / 20

Ecricome

Épreuve Economie, Sociologie et Histoire duSujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Nord de catégorisation

Feuille

03 / 03

Numéro de table

007

qui donnent raison à l'affirmation de BAIRD et quand au contraire un certain protectionnisme théorique et un certain libre-échange réel se valent venir le contre-dire. Pour nous intéresser dès lors à dépasser cette opposition entre les deux éléments pour montrer qu'il est possible d'avoir une certaine dose de deux.

*

de contexte actuel du ralentissement de la mondialisation ne signifie pas pour autant la fin du libre-échange (A). Dès lors, il faut allier protectionnisme et libre-échange pour répondre aux enjeux industriels (B), et environnementaux (C).

Un nouveau facteur fait son apparition dans le commerce international: il s'agit du "Nouveau Régionalisme", ECHINART, GUYOT, 2007. En effet, libre-échange et protectionnisme doivent coexister pour faciliter les échanges mais de échanges rentables. Ainsi, il s'agit de mettre en place des accords de libre-échange avec des pays spécifiques en fonction de besoins spécifiques. Ainsi naissent l'ASEAN en 1967, le MERCOSUR dans les années 90... Maurice ALLAIS, Mondialisation, déconstruction des règles, et commerce, 2007 d'ordre plutôt libéral admet qu'aujourd'hui

une certaine dose de protection est enviable pour les pays à différences de salaires élevés, et qu'il faut au contraire laisser la seule loi des marchés pour ceux à taux de rémunération équivalents. Ainsi la protection est présente: sur les 3000 mesures instaurées après la crise des subprimes en 2008, il en reste aujourd'hui 2200 mais l'erreur des accords régionaux montre que le libre-échange n'est pas mort.

Voilà ce que doit prendre en compte les Etats face à leurs enjeux de demain. Que ce soit pour l'Union Européenne ou la FRANCE, la politique industrielle en est un. Et si se replier sur soi-même paraît une mauvaise idée, celui de s'allier avec des pays comparables est plus prometteur. Jusqu'ici, les plans de l'UE industriels n'ont pas marché. Selon CONBE, Rapport CAE, 2000: de la prise en compte d'un "gap" entre l'UE et les autres découlaient de politiques industrielles intra-européennes mais la non coordination entre les Etats contrariait cet effet d'annonce. Ainsi pendant longtemps la politique industrielle découlaient de la volonté seule des Etats comme Airbus avec l'intervention (vue comme une forme de protection pour l'extérieur) de ce dernier pour créer un équilibre de Nash sous-optimal où l'entreprise n'osait pas investir par peur de perte financière. On peut se demander si de 5^{ème} axe de la politique industrielle de l'UE en vue de concurrencer les entreprises chinoises avec l'instauration de plus de flexibilité donnera enfin le résultat escompté.

Enfin, un autre enjeu actuel est l'environnement: la mise en

place d'un "protectionisme vert" serait donc légitime face aux attentes de l'UE: réduction de 50% de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) d'ici 2030. Encore une fois, il ne s'agit pas d'imposer du protectionisme réel et de contredire un libre-échange théorique mais de mettre en place une certaine dose de protection sur certains secteurs et de laisser un libre-échange ailleurs. Cela serait légitime quand on regarde les derniers rapports du GIEC en 2020 et 2022: augmentation de plus d'1,5°C de la planète, point de non-retour sur le point d'être franchi - ou la température encore le Rapport STERN de 2006 qui prévoyait une chute du PIB de 20% par an sans prise en compte de l'investissement dans l'économie. Ainsi certaines mesures protectionnistes paraissent justifiées, ici même théoriquement. Il convient finalement de dépasser l'opposition formulée par Paul BAIROCH pour pouvoir répondre aux enjeux économiques.

*

*

*

Paul BAIROCH n'a donc pas tort lorsqu'il soutient que le libre-échange est fondé théoriquement et existait après la fin de la Seconde Guerre mondiale mais aussi depuis le XIX siècle. Il a aussi raison sur le fait que ce n'est pas une réalité donnée quand le protectionisme l'est. Cependant, il faut remettre en cause ces conceptions simplistes d'un libre-échange et d'un protectionisme. Certaines mesures libérales sont donc bien une réalité quand ce fameux protectionisme éducatif est fondé. Nous avons aussi montré qu'un total libre-échange comme un total protectionisme relève de l'impasse. Les deux conceptions sont donc loin d'être naives dans l'analyse

économique. Ainsi, alors qu'on prénait l'un ou l'autre comme modèle de compétitivité et de croissance, il apparaît primordial aujourd'hui de se les approprier et de les dépasser en fonction des enjeux actuels et futurs. Ainsi, ils ne sont pas opposés et l'un comme l'autre ne semblent pas tendre vers une disparition. Enfin, quand un certain protectionnisme paraît enviable, un certain libre-échange l'est aussi dans un autre secteur d'activité. On peut donc dire que face aux enjeux de demain, une nouvelle ère de protectionnisme semble voir le jour sans que pour autant, le libre-échange ne disparaisse de la réalité.